



Communiqué de presse

Berne, le 14 avril 2026

Installations électriques : le CIPI appelle à la prudence

Au cours de la décennie écoulée, la Suisse a enregistré chaque année environ 3000 incendies d'origine électrique dans des bâtiments. En moyenne, le montant des dommages s'est élevé à 75 millions de francs par an. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) lance une nouvelle campagne de sensibilisation aux dangers d'incendie liés aux installations électriques.

Il n'est en général pas facile d'estimer l'état d'une installation électrique, car les défauts ne se voient pas forcément. C'est pourquoi la prudence est de mise : procéder soi-même à des réparations est dangereux et peut, dans le pire des cas, se terminer par un accident mortel. De plus, les défauts sur les installations électriques sont régulièrement à l'origine d'incendies. C'est pourquoi les travaux sur les installations électriques doivent être confiés exclusivement à un électricien qualifié.

Dans les bâtiments anciens, les installations électriques vétustes provoquent régulièrement des accidents et des incendies. Les installations doivent donc être contrôlées à intervalles réguliers par un professionnel et remplacées si besoin. Par ailleurs, en raison du faible nombre de prises dans de nombreux bâtiments anciens, le recours aux multiprises est fréquent. Il convient dans ce cas de veiller à ne pas dépasser la charge maximale. Pour plus de sécurité et de durabilité, les installations électriques doivent être adaptées aux exigences actuelles.

Les conseils de sécurité du CIPI en un coup d'œil

- Ne jamais réparer soi-même les installations électriques : toujours faire appel à un professionnel pour réaliser les travaux nécessaires.
- Ne jamais attendre pour faire réparer les prises et appareils défectueux.
- Faire installer un disjoncteur FI dans les installations électriques anciennes.
- Ne pas dépasser la charge maximale indiquée sur les multiprises.
Ne pas brancher ces dispositifs les uns dans les autres.
- Ne pas installer et ne pas utiliser de câblages improvisés.

Pour davantage d'informations de sécurité du CIPI, rendez-vous sur bfb-cipi.ch/installations-electriques.

**Contact presse :**

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

Tél. +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies ainsi que des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA).

Les actualités du CIPI en matière de prévention incendie peuvent aussi être suivies sur les médias sociaux.

